

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



LE TIRAGE AU SORT.



Ce qui prouve, un fois de plus, que tous les citoyens belges sont égaux devant la loi!

ABONNEMENT : Un an fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Étude - 12
A LIÈGE
Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES : La ligne fr. 50

RECLAMES : Dans le corps du journal
La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Gâtisme chronique.

A propos des interminables et ennuyeux discours prononcés à la Chambre des représentants, par les Magis, les Wagener et autres comparses doctrinaires, la *Réforme* a publié un excellent article, critiquant la forme peu sérieuse, peu pratique et, surtout, peu éloquente, de l'opposition faite par la gauche à la loi scolaire.

M. Wagener, dit la feuille réformiste, présente encore une foule d'observations et fait une critique minutieuse des agissements du ministère. Malheureusement, cette façon de procéder toujours par le détail, jamais par l'ensemble, sans une vue générale, nous paraît passablement infructueuse.

Pour un professeur de littérature (de quelle littérature ce peut-il bien être, bon Dieu!) la composition laisse beaucoup à désirer. Quand les faits ne devraient servir qu'à appuyer la thèse, ce sont les faits uniquement qui la dominent, et de thèse il n'y en a plus.

M. Wagener se livre ainsi à des petites énumérations sans les commenter, sans trouver le trait qui frapperait la droite, sans que rien ne jaillisse de ce flot de paroles ternes, et la question n'avance pas d'un pas. Son discours, c'est une colonne de faits divers où il n'y a d'écrasé... que l'orateur.

M. Wagener continue: il est quatre heures; il a la parole depuis cent vingt minutes. Que de temps perdu!

Puis M. Thonissen ayant déclaré qu'il ne pouvait présenter, pendant cette session, un projet de loi revisant l'enseignement supérieur, l'organe progressiste ajoute :

Vous croyez peut-être, naïf lecteur, qu'un député doctrinaire s'est levé pour dire au ministre: « Mais étudiez, mais présentez un projet, nous le discuterons de forme plus ou moins médiocres, ne rien faire, ne rien oser, ne rien tenter, voilà le vrai programme.

Demain un député récriminera, le ministre réfu-tera, et la terre continuera à tourner comme par devant tout autour du soleil, pendant que les bons électeurs belges se frotteront les mains en disant: Ça va nos affaires, ça avance, ça avance! Heureux optimisme!

A propos de cet article, le *Journal de Liège* — qui ne peut pardonner à la *Réforme* d'avoir trouvé le discours de M. Magis long, ennuyeux et diffus — entre dans une grande fureur.

M. Wagener — dit le brave gaga — a terminé hier à la Chambre un discours éloquent, accablant pour la droite et pour la loi scolaire.

L'organe de feu l'extrême-gauche, le journal de M. Féron ne se console pas des coups qui sont portés à cette loi et au gouvernement qui l'exécute.

Dans son dépit, il dénigre, il injurie les membres de la gauche, qui démolissent, pièces en mains, la loi scolaire, et il savoure la jubilation des feuilles cléricales qui reproduisent ses diatribes.

Voici ce que la *Réforme* trouve à dire de l'excellent discours de M. Wagener.

Suit l'article de la *Réforme* reproduit plus haut.

Puis la feuille du brillant Charles-Auguste ajoute :

Nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs les sentiments qui animent MM. Féron, Janson et Cie, même quand il s'agit de la loi maudite. Ils n'ont rien appris, rien oublié. Périssent le libéralisme, du moment où les sept de l'extrême-gauche ne font pas la loi! Ils l'ont démolie une première fois; ils sont prêts à recommencer.

Quel crétinisme! Comme si la *Réforme*, loin d'approuver la loi scolaire du bon Thonissen, ne se plaignait pas, au contraire, du peu de vigueur, de logique, de talent mis au service de la guerre faite à cette loi néfaste.

Mais non, pour le vieux gaga, dire que M. Magis n'est pas Mirabeau et que M. Wagener ne donne qu'une faible idée de la grande éloquence parlementaire, c'est se faire l'allié des cléricaux, le partisan de la « loi maudite ».

Pour cet organe du doctrinarisme ramolli, trouver que MM. Wagener, Rolin, ne sont pas des foudres d'éloquence, c'est, nécessairement, se convertir au cléricisme et, toujours selon le vieux gaga, si un homme prétend que M. Jacobs est l'orateur le plus correct, le plus élégant de la Chambre, cet homme est nécessairement un calottin! *Gaga*, va!

Comme si l'on ne pouvait — sans être pour cela un doctrinaire — trouver que M. Frère du talent.

Comme s'il fallait être un catholique fiéfié, pour s'ennuyer en écoutant les dis-

cours de MM. Magis, Wagener et tutti quanti.

Mais c'est là une simple question de forme, dans laquelle la politique n'a rien à voir.

J'ai entendu, journellement, pendant de longs mois, les orateurs de la Chambre.

J'ai trouvé que M. Beernaert était un orateur habile et disert.

J'ai aussi trouvé que Bouvier était une grosse bête.

Cela prouve-t-il que je partage les idées du premier et que je réprove toutes les opinions du second?

Nullement. Cela prouve que je suis sincère et que je juge impartialement, voilà tout.

Tenez, un exemple. Il y a à Liège un bon nombre de doctrinaires, n'est-ce pas?

Et bien, est-il possible, dans toute la population liégeoise, de trouver cinquante personnes qui fassent quelque difficulté pour reconnaître que le *Journal de Liège* est une feuille absolument idiote, écrite dans une langue dont l'Auvergne ne voudrait même pas?

Assurément, ces cinquante personnes, on ne les trouverait pas!

Cela prouve-t-il que les liégeois sont tous des calottins ou des radicaux ennemis de la Doctrine?

Pas du tout!

Cela prouve que le journal gaga est idiot et qu'on l'apprécie à sa valeur, voilà tout.

Eh bien! il en est ainsi de la *Réforme*.

Elle trouve que MM. Magis, Wagener et Cie sont ennuyeux et elle a raison.

Mais elle pense, néanmoins, que la loi scolaire, combattue par ces ennuyeux orateurs, est mauvaise.

Ce n'est ni défection, ni trahison, c'est sincérité.

Il est impossible de... jamais.

CLAPETTE.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

OUVRIERS SANS TRAVAIL.

Montant des listes précédentes, fr. 652,57

Collecte faite par le Cercle royal

Le Lion Belge au Casino Mo-

lière le 22 février 1885, 27,85

Jules et Casimir, 1,60

Total à ce jour, fr. 682,02

A coups de fronde.

D'aimables farceurs, habitant l'arrondissement de Charleroi, ont adressé au nouveau mayor, M. Warnant, la lettre suivante :

Monsieur le bourgmestre,

Les liégeois habitant l'arrondissement de Charleroi sont heureux d'apprendre que vous avez cédé aux vives instances de vos amis politiques en acceptant les hautes fonctions de bourgmestre de la ville de Liège; ils se sont réunis spontanément et ont décidé de vous affirmer toute leur sympathie.

Bien qu'éloignés du sol qui les a vu naître, ils ne s'intéressent pas moins aux destinées de leur chère ville de Liège.

En vous voyant accepter ces hautes fonctions, ils sont persuadés, M. le bourgmestre, que vous saurez conserver intactes à la ville de Liège ses prérogatives communales et encourager ses idées de progrès toujours croissantes.

C'est pénétrés de ces convictions, M. le bourgmestre, qu'ils vous adressent leurs vives félicitations et qu'ils vous prient d'agréer leurs hommages et l'expression de leur respectueux et profond dévouement.

(Suivent les signatures.)

M. Warnant, qui a été, paraît-il, très flatté en recevant cette missive, a dû se trouver plus fier encore de l'adresse suivante, que lui ont adressé les liégeois habitant parmi les canaques, dans une île de l'Océanie :

Monsieur le bourgmestre,

Les liégeois habitant les îles de l'Océanie sont plongés dans une douce joie depuis qu'ils ont appris que, cédant à vos vives instances, vos amis politiques se sont enfin décidés à vous faire nommer bourgmestre; ils se sont réunis, spontanément, à ce propos, afin de rigoler en famille.

Bien qu'éloignés du sol qui les a vu naître ils ne peuvent, M. le bourgmestre, oublier vos talents spéciaux, votre tournure, vos gestes à la fois simples et gracieux. D'ailleurs, les canaques sauvages, dont les danses nationales réjouissent souvent les colons liégeois, leur rappelleraient suffisamment votre personne, si vos concitoyens étaient capable de perdre un souvenir aussi frappant.

C'est pénétrés d'une grande reconnaissance pour ceux qui, dans les douleurs de l'exil, ont su leur procurer un moment de gaieté, qu'ils vous prient de recevoir leurs hommages.

(Suivent les signatures).

Une heureuse indiscretion nous permet de publier le sommaire du prochain numéro du *Wallon*, le journal de MM. Célestin Demblon, Beck, Henri-J.-A. Bury, Chainaye, etc.

Le voici :

1° Les grands sculpteurs : Phidias, Michel Ange, David, Carrier-Belleuse, Achille Chainaye, Carpeau, étude artistique par Célestin Demblon;

2° Les grands écrivains réalistes du siècle : Balzac, Flaubert, Zola, Célestin Demblon, Camille Lemonnier, par Achille Chainaye;

3° Les grands économistes (1^{re} série) : Lassalle, Proudhon, Henri-J.-A. Bury, étude économique par Oscar Beck;

4° Les grands libres-penseurs : Bradlaugh, Oscar Beck, par Henri-J.-A. Bury.

On s'arrachera le numéro.

Jouissances confrérielles.

Une méprise, dont je tiens à présent l'auteur, m'a fait adresser un opuscule des plus intéressants. C'est le « règlement pour les deux confréries érigées dans l'église de Chénée ». La lecture de ce livre, intéressant à plus d'un titre, m'a plongé dans une joie comparable à celle d'un petit frère qui verrait rayer du code pénal les articles consacrés aux attentats à la pudeur.

N'étant pas égoïste, je m'empresse de permettre à mes lecteurs de partager mon esbattement.

Le chapitre 1^{er} du règlement est consacré au « but et avantages des confréries. »

Oyez :

Art. 1^{er}. — Les deux confréries érigées dans l'église de Chénée sont de pieuses associations de fidèles, de l'un et de l'autre sexe. (hé! hé!) qui s'engagent à honorer d'une manière toute spéciale, l'une la très-sainte Mère de Dieu, et porte le titre de confrérie de la Ste-Vierge, et l'autre le bienheureux St-Roch et porte le titre de confrérie de St-Roch.

Art. 2. — Les avantages attachés à l'inscription dans l'une ou l'autre de ces confréries, en qualité soit de confrère, soit de consœur, sont très nombreux. Les principaux sont :

1° Une part dans toutes les prières, messe et bonnes œuvres qui se font pendant l'année, par ou au nom de confréries.

2° La faculté de gagner un grand nombre d'indulgences accordées par les souverains pontifes et dont le détail se trouve à la suite du présent règlement.

3° Le droit pour tout membre qui meurt après cinq ans au moins de réinscription consécutive de jouir, aux frais de la confrérie, d'une grande messe avec sonnerie, orgue, six cierges à l'autel, douze flambeaux à la balustrade du chœur. Le drapeau noir, ainsi que les autres ornements adoptés, ou à adopter dans la suite, en faveur des membres des confréries.

A moins d'être affligé d'un esprit de dénigrement systématique à l'égard de tout ce qui touche à notre mère la sainte église, on est bien forcé de reconnaître que si les avantages attachés (on ne dit pas avec quoi) à la qualité de confrère et de consœur sont nombreux, ils sont encore plus variés et plus enviables.

Certaines personnes pourraient peut-être préférer une part du dîner de l'évêque — lequel est précisément né à Chénée — à une part dans les prières de la confrérie; d'autres préféreraient gagner vos lot à l'emprunt de Bruxelles plutôt que des indulgences papales — dont le détail trouve plus loin — mais ce que tout le monde ne peut manquer d'envier, c'est la jouissance d'un drapeau noir, d'une messe funéraire, avec sonnerie, de première classe, un orgue à la clef — sans compter les six cierges à l'autel, les douze flambeaux à la balustrade du chœur et tous les autres ornements que les morts doués d'un peu d'imagination pourraient inventer par la suite. Seulement, le mot *jouir* d'un enterrem-

me paraît risqué. Je crois que si l'on disait à un malade: « Vous savez, nous ne voulons rien vous refuser, aussi avons-nous acheté, à votre intention, un magnifique cercueil en chêne, préparez-vous à entrer en jouissance dans le plus bref délai. »

Ou bien encore : « Soyez heureux, nous avons réservé la jouissance d'un caveau de huit pieds de long sur quatre de large. »

Ce malade pourrait ne pas trouver drôle cette attention délicate.

Mais les membres des deux confréries sont autrement trempés que nous; ils ne connaissent rien de plus agréable qu'un enterrement dans les règles.

Il en est qui doivent se tenir à quatre pour ne pas réclamer, avant leur mort, la jouissance du drapeau noir et des dix-huit chandelles; d'autre voudraient en faire profiter leur belle-mère.

Bref, l'idée des félicités de leurs funérailles fait venir l'eau à la bouche de ces braves gens au point que — si l'église ne défendait formellement ce genre d'exercices — d'aucuns iraient se jeter à la rivière pour jouir plus tôt de leur enterrement.

D'ailleurs, il y a encore d'autres avantages attachés à la qualité de membre de la confrérie; l'article 4 porte en toutes lettres que : « l'on a droit à vingt-quatre flambeaux pour accompagner le corps du membre défunt, lorsqu'on va le chercher avec la croix à la maison mortuaire. »

Vingt-quatre flambeaux; mazette! voilà un mort qui pourra se vanter d'être éclairé.

Il y a aussi le cinquième paragraphe qui nous détaille d'autres faveurs, lesquelles ne manquent pas d'un certain charme.

Ecoutez :

5° Les membres auront l'honneur d'occuper une place distinguée aux processions et convois, et d'assister, dans le sanctuaire également, un flambeau à la main, à toutes les bénédictions solennelles qui se font aux fêtes principales de l'année.

On a beau dire, mais il n'y a que les catholiques pour trouver de ces choses-là.

Occuper dans une procession une place distinguée est déjà magnifique, mais occuper cette place en tenant un flambeau à la main (comment le tiendrait-on, grand Dieu?) c'est vertigineux.

Jamais, dans mes songes les plus brillants — moi qui suis cependant d'une ambition effrénée — je n'ai rêvé semblable félicité.

Aussi, je n'hésite pas; dès demain, je me fais inscrire sur la liste des membres de la confrérie de la Ste-Vierge, et au lieu d'aller parfois au Pavillon de Flore, m'initier aux mystères sacrés de la vie des convents, en écoutant M. le prédicateur Nigri dans les *mousquetaires*, je passerai désormais mes soirées à l'église de Chénée, un flambeau à la main. Alors, seulement je pourrai dire comme Victor Hugo dans la préface de *l'âne* :

Je fais mon devoir de flambeau.

L'administration de chaque confrérie, dit encore le règlement, se compose d'un président, de quatre directeurs, d'un trésorier et d'un maître des cérémonies.

Les qualités requises pour être directeur ne sont pas nombreuses; selon le règlement, il suffit :

1° D'être domicilié dans la paroisse et d'y jouir d'une réputation bien établie de bonne conduite et d'attachement à la religion;

2° De savoir lire et écrire, ou du moins signer son nom!

Le paragraphe : « d'y jouir d'une réputation d'attachement à la religion », est écrit en une langue risquée; c'est presque un pendant de la phrase célèbre : si la main de ma fille peut faire ton bonheur, sois-le.

Quant au deuxième paragraphe qui exige chez les directeurs d'aussi vastes connaissances littéraires, il a le grand tort de rendre les fonctions de ces honorables dignitaires inaccessibles à un bon nombre d'instituteurs avec Dieu.

Signer son nom — pas celui d'un autre — c'est que c'est déjà bien de la science cela, c'est regrettable.

Il est vrai que les directeurs étant chargés de faire des collectes à l'église et des tournées dans la paroisse, on ne pourrait sans danger, confier leurs fonctions aux premiers venus.

Un gaillard qui n'a pas attrapé une sinécure, c'est le maître des cérémonies. Voici les jolies occupations qui lui sont confiées de par l'article 15 :

Les devoirs du maître des cérémonies sont :

1° De surveiller l'entretien des flambeaux et de tous les effets appartenant aux confréries.

2° De placer et déplacer à l'église les trônes, les couronnes, les lustres et les autres ornements en usage aux jours des solennités et des neuvaines.

3° D'assister le sacristain à faire les apprêts des deux processions solennelles et à orner l'église la veille de la Noël.

4° De monter et démonter le pont sur la rivière pour le passage de la procession.

Chez nous, les maîtres de cérémonies qui font des ouvrages de ce genre s'appellent des domestiques.

Je reconnais volontiers, d'ailleurs, que « maître des cérémonies » est bien plus habillé; aussi, dès que j'aurai besoin d'une servante, ferai-je insérer à la quatrième page des journaux une annonce ainsi conçue :

Un monsieur demande une maîtresse... des cérémonies.

Cette personne sera chargée :

1° De faire le feu.

2° De cirer le parquet.

3° De laver la vaisselle.

4° De broser les habits.

Les fonctions de maîtresse des cérémonies étant purement honorifiques, on ne fera pas aux personnes qui se présenteront l'injure de leur offrir des appointements.

S'il s'en présente une, je la fais béatifier.

CLAPETTE.

La Robe de Noces.

C'était le soir du mardi gras, l'an dernier. Un demi-cercle de globes laiteux, pareils à d'énormes perles sales, indiquaient l'entrée d'un bal, et, sous la pluie, dans la boue, quelques « déguisées » traversaient le boulevard extérieur, évitant avec des sautilleries sur la pointe du pied, les flaques noires où remuait la lueur des réverbères; on apercevait, sous le roulement des waterproofs, des maillots de coton, couleur chair, — couleur d'une chair rouge, — et des franges de jupes. Séparée de la façade du bal par un café blanc et or, qui resplendissait, une boutique de marchand à la toilette restait ouverte; derrière la vitrine poussiéreuse, jaunée de gaz, des costumes de laitières, de bergères des Alpes, de Suissesses, d'Espagnoles, loques de toile reprise, avec des bouffettes de rubans neufs, haillons pisseux de satin, bordés de galons dorés ou de ruches pas blanchies, pendaient lamentablement.

Une femme, après être demeurée quelques instants à regarder l'étalage, entra dans la boutique; elle portait un paquet volumineux, le bras gauche passé sous les nœuds en croix d'une étoffe blanchâtre qu'on pouvait prendre pour une nappe ou pour une grande serviette.

Elle avait dû être jolie, ne l'était plus, bien que jeune encore. Une face fatiguée, avec des lèvres mortes et des yeux éteints; sous les paupières une rougeur comme après beaucoup de larmes essuyées. Non moins que dans les traits du visage, il y avait, dans les lignes du corps qui s'abandonne, une lassitude profonde, un air d'en avoir assez. Sans chapeau ni bonnet, son chignon à demi défilé lui pendait plus bas que la nuque, misérablement vêtue d'une robe en lainage brun, vieille, lâche et qui baillait faute de boutons, ce devait être une de ces femmes d'ouvriers, dont les maris un soir ne sont pas rentrés, et qui seules, sans espérance, sans courage au travail, vivent comme elles peuvent, de sous-mendiés chez les voisines ou gagnés dans les hasards des rôderies nocturnes, ne comptent plus sur rien ni sur personne, attendant la fin sans même avoir la force de la désirer. On en voit de telles dans les bureaux de Mont-de-Piété, un peu avant l'heure du dîner, assises, les bras ballants, les mains ouvertes, ou debout contre le mur, attendant leur tour, l'œil atone.

II

Cette femme, une fois entrée, regarda encore la friperie carnavalesque, n'hésita pas longtemps, fit choix d'un costume de laitière, très décolleté.

— Il m'ira bien, dit-elle, parce que j'ai beaucoup de gorge. Combien louez-vous ça ?

— Douze francs, répondit le marchand.

— Ce n'est pas cher, dit-elle.

Elle demanda ensuite si elle pouvait s'habiller dans l'arrière-boutique; elle laisserait la robe qu'elle avait sur le dos, viendrait la reprendre après le bal, paierait en même temps le prix de la location.

— Comme vous voudrez, dit le loueur. Seulement, vos nippes ne valent pas grand-chose, il faudra que vous laissiez un dépôt.

— Un dépôt ?

— Oui. Est-ce que vous n'avez pas d'argent ?

Elle fit signe que non.

— Alors, allez vous coucher au lieu d'aller au bal. Quand on n'a pas le sou, on ne pense pas à s'amuser.

Elle répondit :

— Ce n'est pas votre affaire de donner des conseils. Je fais ce que je veux; ça ne vous regarde pas.

— Non, dit-il; mais ce qui me regarde, c'est de ne pas être volé.

Elle haussa les épaules.

— Voyez, reprit-elle en défaisant le paquet qu'elle portait, je pense que vous

n'aurez rien à craindre, si je vous laisse un gage comme celui-là.

— Tiens ! Une robe de nocés ?

C'était bien une robe de nocés, en soie blanche, pas usée, mais ancienne et défraîchie, jolie encore avec une mélancolie de relique; des fleurs d'oranger garnissaient le corsage et descendaient dans les plis de la jupe.

— J'aurais préféré de l'argent, dit le loueur de costumes. Mais je veux vous obliger, parce que vous avez l'air d'une bonne fille.

— Au moins, dit-elle, vous ne me l'abimerez pas ?

— Il n'y a pas de danger.

— Où la metrez-vous ? Je veux voir où vous la mettrez.

— Là, sous le comptoir.

Et il tendit les mains pour prendre la robe de nocés.

— Non ! dit-elle en la serrant contre sa poitrine comme si elle eût embrassé quelqu'un. Je la placerai moi-même. Vous la saliriez, avec vos mains.

Elle plia la toilette blanche, très délicatement, se baissa, la posa sur une planchette, sous le comptoir.

— Vous me promettez que personne n'y touchera ?

— Non, non, personne.

— Et, vous savez, c'est convenu, je viendrai la reprendre demain matin ?

— Vous aurez de l'argent ?

— Dame, dit-elle, si vous croyez que je vais au bal pour m'amuser ! Maintenant il faut que je m'habille. Donnez-moi le costume. Bien. C'est là le cabinet de toilette ?

Dites donc, vous pouvez regarder par le trou de la serrure, si ça vous fait plaisir; moi, ça ne me gênera pas.

III.

Dans le matin gris, sale, que rayaient des hachures de pluie, le vent passait très vite, courbant les grêles arbres, sur le long boulevard solitaire; toutes les fenêtres étaient éteintes, aveuglées de volets ou de rideaux; là-bas, le balai des balayeurs refoulait les fanges liquides dans un glissement gras.

De la porte entrebâillée d'un débit de liqueurs — il en émanait une lueur de gaz mêlée à la triste clarté matinale — une femme sortit, brusquement, comme poussée par l'épaule, tomba sur les genoux, sur la face, dans les crottes du trottoir, se releva, maquillée de boue, considéra tristement son costume de laitière, ses mains déchirées et salies.

Elle voulut rentrer dans le cabaret.

— Veux-tu bien nous laisser en paix ? hurla une voix sôlle.

Et la porte fut fermée dans un claquement qui ébranla toute la devanture.

Alors la femme regarda autour d'elle. Elle aperçut, au coin d'une rue, prêt à traverser le boulevard, un homme serré dans son paletot, le collet relevé jusqu'aux oreilles; peut-être quelqu'un qui avait passé la nuit dans une fête, et se hâtait de rentrer; peut-être un employé, réveillé de grand matin, allant à son bureau.

Elle rejoignit ce passant, le saisit par le bras, en lui mettant sous les lèvres toute sa gorge qui sortait du corsage. Mais il la repoussa d'un coup de coude, avec des paroles grommelées, et suivit son chemin.

Elle était seule, au coin de la rue, sous le vent froid.

— Allons, dit-elle, c'est comme au bal, il faut avouer que je n'ai pas de chance. Je ne suis pas plus laide que les autres, pourtant.

Elle ajouta :

— Crever de faim, ce n'est pas grand chose. J'y suis habituée. Mais s'il allait ne pas me rendre la robe ?

Elle se mit à marcher le long des maisons, très vite, dépassa l'entrée du bal, maintenant fermée, aux globes éteints, s'arrêta devant la boutique du loueur de costumes.

La boutique était close, pas tout à fait; la femme poussa la porte, vit le marchand endormi sur une chaise; il attendait qu'on lui rapportât les costumes loués pour la nuit.

— C'est moi, dit-elle. Il faut que je vous explique. Il n'y avait pas grand monde au bal. Pas un homme chic ! Je suis partie avec n'importe qui. Nous sommes allés chez un marchand de vin. On m'a battue et flanquée à la porte. Enfin, je n'ai pas le sou. Ce n'est pas de ma faute. Il ne faut pas m'en vouloir.

Vous serez bien gentil ? vous me rendrez de même la robe, n'est-ce pas ? Je vous promets que je vous apporterai l'argent, ce soir.

Il répondit :

— Vous croyez que c'est drôle d'être réveillé comme cela, pour rien ? Allez-vous-en d'ici. Vous entendez ? allez-vous-en. Pas d'argent, pas de robe.

— Oh ! mon Dieu ! dit-elle.

Et la tête dans ses mains elle se mit à pleurer.

— Tout ce que je peux faire, reprit l'homme, c'est de vous l'acheter, votre toilette de mariée. Je trouverai peut-être à la louer le jour de la Mi-Carême. Ça va-t-il ? Je vous l'achète. Vingt francs. La location du costume payée, ce sera encore huit francs dans votre poche.

Brusquement furieuse, pareille à une chienne qui va mordre, elle se jeta sur lui.

— Je ne veux pas la vendre ! je veux ma robe ! canaille, rends-moi ma robe !

Mais il la saisit à bras le corps, la jeta sur le trottoir, ferma la porte, solidement.

Cette fois elle ne songea pas à se relever. Elle resta assise dans la boue, les bras nus, la gorge nue dans le vent glacé, la pluie lui coulant dans le dos : et, sanglotante, elle bégayait : « Ma robe ! je la veux ! est-ce qu'on ne me la rendra pas ? Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un qui me fera rendre ma jolie robe de nocés ? »

CATULLE MENDÈS.

Echos.

M. Ziéne et M. Micha se promènent bras dessus bras dessous au carré et arrivent devant une vitrine, où sont étalées de magnifiques huîtres d'Ostende ou d'ailleurs.

— De belles huîtres, dit le premier.

— Suberbes, répond le second.

— Malheureusement, je n'aime que les moules.

— Moi aussi.

Un gamin.

— C'est étonnant comme ces gens-là se gobent !

Un poète inconnu a écrit au crayon le quatrain suivant sur la porte du ministère de l'Agriculture :

Chapeau bas, c'est ici que pour mieux soulager l'agriculture dans la crotte,
On fait du cabinet un jardin potager
Où l'on cultive la carotte.

Puisque les femmes veulent chasser les hommes de tous les métiers, pourquoi les hommes n'en feraient-ils pas autant ?

Chez les couturières, par exemple, ils excelleraient à relever les jupes.

Un joyeux bouquin.

Vous vous ennuyez ? Oui ! Eh ! bien, suivez mon avis et vous m'en remercirez.

Parcourez la *Vie des saints du R. P. Giry*, (1) vous ne le regretterez pas.

Si vous le voulez bien, d'ailleurs, nous allons feuilleter ensemble cet intéressant ouvrage, et vous vous convaincrez de la sorte que je n'ai rien exagéré.

Voici, d'abord, la *Vie de St-Paul*.

Vous n'êtes point sans savoir que cet illustre cénobite s'était retiré dans un désert, et ne voulait recevoir personne. A l'approche de sa mort, cependant, saint Antoine parvint à pénétrer dans son ermitage, et put ainsi l'aider dans ses derniers moments. Mais ici se présenteront pour le pauvre survivant des difficultés qui eussent été insurmontables sans l'intervention divine : il s'agissait de creuser une fosse sans pioche, ni pelle, ni aucun instrument quelconque. Imaginez l'embarras de notre infortuné saint. Heureusement le bon Dieu était là : écoutez le père Giry :

« Dans son désespoir Saint-Antoine s'écria : Seigneur, je mourrai ici, et suivant votre vaillant soldat, je rendrai auprès de lui les derniers soupirs. Comme il parlait ainsi en lui-même, voici deux lions qui, sortant du fond du désert, accouraient vers lui, faisant flotter leurs longs crins dessus leur cou. Ils lui donnèrent d'abord de la frayeur; mais élevant son esprit à Dieu, il demeura aussi tranquille que s'ils eussent été des colombes. Ils vinrent droit au corps du malheureux vieillard, se couchèrent à ses pieds, le flattèrent avec leurs queues et puis jetèrent de grands rugissements pour témoigner qu'ils le pleuraient et la manière dont ils étaient capables. Ils commencèrent ensuite à gratter la terre avec leurs ongles, en un lieu assez proche de la, et, jetant le sable à l'envi de côté et d'autre, ils firent une fosse capable de recevoir le corps d'un homme; et aussitôt après, comme s'ils eussent demandé récompense de leur travail, ils vinrent vers Antoine, la tête basse et en remuant les oreilles, et lui léchèrent les pieds et les mains. Ce saint reconnaquit qu'ils lui demandaient sa bénédiction, et il la leur donna en rendant grâce à J.-C. de ce que même des animaux, privés de raison, avaient quelques sentiments de la divinité. »

Eh ! qu'en dites-vous ? Charmant, mais continuons et passons à saint Vincent, que le ciel, dans les supplices que lui infligèrent les païens, soutint d'une miraculeuse façon.

« Ainsi lorsqu'on lui déchirait le corps avec des ongles de fer il semblait nager dans les délices; lorsqu'on l'étendit sur un lit de fer rougi, et qu'on lui appliqua des lames ardentes sur la poitrine et sur les membres, on eut dit à le voir qu'il reposait sur un lit semé de roses et de fleurs. »

Voilà bien un homme à qui l'on ne reprochera pas d'avoir été raffiné dans ses jouissances.

Voici venir maintenant le glorieux saint Ignace, qui a proclamé ce principe social, resté le desideratum des cléricaux de notre temps : « Tout le peuple, les soldats, les princes et l'empereur même obéissent à l'évêque, et l'évêque à Jésus-Christ. »

« On demandait au même saint pourquoi il invoquait souvent le nom de Jésus-Christ : « C'est, répondit-il, qu'il est gravé dans mon cœur, et que je ne le puis oublier. » En effet, après qu'il fut mort, quelques-uns lui firent tirer le cœur par curiosité, et l'ayant ouvert ils y trouvèrent, écrit en lettres d'or, le nom très saint de Jésus. »

Exactement comme on découvre une perle dans une huître !

Vous parlerais-je du voile de Sainte-

(1) Ouvrage du P. Simon Martin, refondu en 1683 par le père Giry et réédité en 1853 par l'abbé Guérin.

Agathe qui préserva Catane des flots de lave que l'Etna vomissait sur cette ville. En quelle année ? Je l'ignore; le voile qui arrêta le fleau terrible entoura d'un regrettable mystère la date de ce prodige.

Sainte Dorothee se montra autrement aimable. A peine arrivée au ciel, elle s'empressa d'envoyer à un avocat hérétique, nommé Théophile, qui lui en avait porté le défi, 3 pommes et 3 roses écloses et mûries dans les jardins célestes pendant que l'hiver affligeait notre monde. Ce miracle amena la conversion du païen : cela valait bien trois pommes !

Sainte Anatolie, pour sa part, chasse le démon du corps d'un possédé en soufflant seulement sur lui : ce qui fait naître d'étranges soupçons sur la fraîcheur de son haleine !

Une autre, Sainte Félicité, a eu, toujours suivant le père Giry, une bien originale consolation dans ses chagrins : celle de voir mourir ses sept fils ! « Heureuse mère, qui après avoir enfanté ces jeunes héros pour la vie présente, les a une seconde fois enfantés pour la vie éternelle, et qui, ne pouvant mourir qu'une fois pour J.-C. en sa propre personne, est morte encore sept fois pour sa gloire en la personne de ses enfants. »

De bien curieuses révélations nous sont faites aussi touchant ce qui suivit la mort de la Vierge et les jouissances qu'elle goûte au ciel.

On dit que plusieurs créatures, privées de raison, comme des oiseaux et d'autres animaux, et même quelques créatures insensibles, témoignèrent en leur manière une vive douleur de ce départ. Et plus loin : « Il ne faut point douter que la Vierge n'ait reçu elle seule plus de gloire et une vision de Dieu plus pure et plus parfaite que tous les anges et les autres saints ensemble. »

Ne trouvez-vous pas ces mots « en leur manière » d'un comique achevé ?

Et ceux-ci : « Il ne faut point douter... etc. » Peut-être bien que les lorgnettes avec lesquelles elle contemple le Créateur ont été, par grâce spéciale, pourvues de verres en cristal de roche.

Mais je vous gardais, pour la fin, l'histoire de St-Etienne. Savourez-moi ce morceau de gourmet.

« Quand on ouvrit sa tombe, il sortit de ses membres sacrés une odeur si suave et si merveilleuse, que nul des assistants n'en avait jamais senti de semblable; elle les embauma tous et combla leurs sens et leurs cœurs d'une joie inexplicable : septante-trois malades en furent guéris sur le champ... Sept morts ressuscitèrent par l'atouchement de ses ossements sacrés. »

Après ceci, tirez l'échelle. Vous prouver que la vie des saints du R. P. Giry est désopilante *hoc erat in votis*.

MAX MARC.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Direction Ed. GALLY.

Bur. à 6 h 1/2 h. — Rid. à 7 h 0/0 h.

Dimanche 1^{er} mars 1885

La Favorite, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes. Lundi 2 mars 1885

Une seule représentation donnée par M^{me} Minnie HAUKE, première chanteuse des Théâtres impériaux de Berlin, de Vienne et de l'Opéra de Sa Majesté de Londres.

Faust, grand opéra en 5 actes.

RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinave-d'Ile, 26

Services de table. — Nouveautés. — Orfèvrerie Christofle.

Gros lot de 100,000 fr.

AU TIRAGE DU 20 MARS 1885

BRUXELLES 1874

6 tirages par an. Ces titres sont vendus : par 12 versements mensuels de fr. 10-40 ou 24 versements mensuels de fr. 5-50.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat. Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleur cours, escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêts sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

ANTIQUITÉS

L. Kervyser, sculpteur, rue Mont-St-Martin, 54, Liège. Spécialités des réparations et transformations des meubles antiques.

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à 12-50 de la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaissez-vous, vous savez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

Tous les jeudis à 7 heures du soir à la

Brasserie de Munich

PLACE DU THÉÂTRE, on servira des

CHOUSELS

(le plat national bruxellois.)

Liège — Imp. E. PIERRE et frère, r. de l'Etuve, 12.

LES FLORES

PRIS AU "CARRÉ"



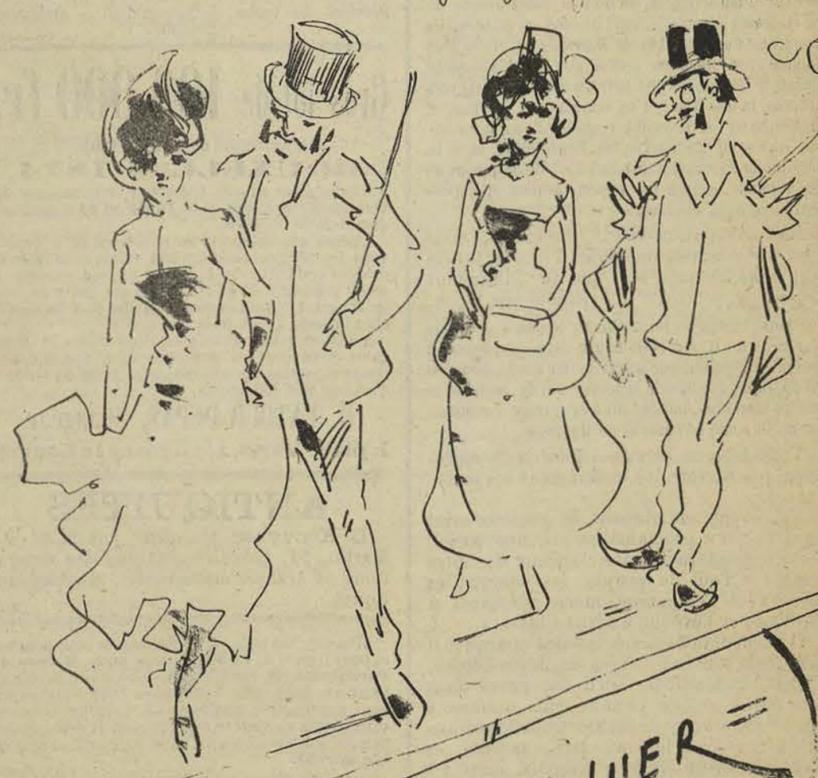
Le matin, rien de bien
particulier - quelques trotteurs
se rendant aux ateliers -



Onze heures, apparition de
premier futur. Pardessus mastic
ripolons laqué, extra pointus -
digne particulier: un monocle dans l'œil.



Vers onze heures 1/2 les pichetteux
vivent par bandes - font des
stations devant les vitrines
des pâtisseries pour découvrir
les folies mondaines en train
de relever leur voilette pour croquer
quelques pâtés avant-dîner.



À CONTINUER